

Les missions du SMEAG auprès de la CLE

Sommaire

I – Description de la mission à remplir auprès de la CLE.....	3
1.1- <i>Accompagner la CLE et coordonner les acteurs</i>	3
1.2- <i>Assurer la maîtrise d’ouvrage des études du SAGE</i>	5
1.3- <i>Organiser et développer la « communication » sur le SAGE</i>	6
II – Description des compétences à mobiliser	6

La place du SMEAG, en tant que structure porteuse du SAGE auprès de la CLE, répond à 3 objectifs majeurs, décrits dans le cadre du Protocole d'accord adopté par la CLE le 22 mars 2012 :

- Donner à la CLE les moyens (humains et matériels) de fonctionner pour réaliser les travaux nécessaires à l'élaboration du SAGE,
- Favoriser l'échange d'information, le partage des connaissances, l'écoute et l'expression de chacun au sein de la CLE, instance réunissant des acteurs de différents horizons intéressés à la gestion de l'eau et du territoire,
- Concourir à l'élaboration d'un document fixant des objectifs réalistes et partagés, et d'un règlement commun pour améliorer la gestion des milieux aquatique et de la ressource en eau du territoire,

I - Description de la mission à remplir auprès de la CLE

La mission d'accompagnement de la CLE se décline en 3 axes majeurs, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, adoptées le 30 juin 2011, notamment :

Article 10 : La maîtrise d'ouvrage et le secrétariat administratif et technique

La CLE confie à la structure porteuse son secrétariat ainsi que des études et analyses, nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et au suivi de sa mise en œuvre.

A ce titre, la structure porteuse met à disposition de la CLE des moyens matériels et humains. Le secrétariat administratif et technique, chargé de préparer et d'organiser les travaux de la CLE, est placé sous l'autorité directe du Président de la CLE.

Par ailleurs la structure porteuse assure la maîtrise d'ouvrage des marchés (études, analyses, ...) dont le lancement aura été décidé par la CLE.

1.1- Accompagner la CLE et coordonner les acteurs

Le SMEAG assure un appui structurel permettant à la CLE de fonctionner, de construire et de mettre en œuvre ses décisions, conformément aux objectifs du développement durable du territoire.

A ce titre, le SMEAG veille à :

1.1.1 - Assurer un accompagnement technique pour les travaux de la CLE

- Etablir une méthodologie et un programme de travail pour l'élaboration du SAGE répondant aux ambitions de la CLE, s'appuyant sur les étapes majeures d'élaboration des SAGE.

Cela consiste notamment à :

- Définir un programme de travail décrivant les différentes tâches à réaliser en fonction des objectifs poursuivis par la CLE, et identifiant les interventions extérieures nécessaires.
- Etablir un planning d'élaboration des documents du SAGE, et des étapes de validation, incluant les réunions de la CLE et de ses instances.
- Proposer les cahiers des charges des prestations complémentaires aux travaux réalisés en régie par la structure porteuse, nécessaires à l'élaboration du SAGE. Définir les actions menées en régie directe.
- Mettre en œuvre le programme de travail conformément au planning établi.

Les différentes tâches à envisager sont :

- Pour l'état des lieux du territoire : recueil, synthèse et analyse des données et informations existantes.
- capitalisation des connaissances nécessaires et mise en relief des interfaces thématiques et géographiques, et des leviers d'actions.
- Organisation de la concertation, de l'expertise, de la circulation des informations, pour l'élaboration d'une politique commune
- Définir une méthode d'animation de la CLE et de ses instances, adaptée au territoire et à ses acteurs, afin de garantir la meilleure participation possible de chacun.

Cela consiste notamment à :

- Proposer et développer une méthode d'animation de la CLE et de ses différentes instances (commissions, groupes de travail, comités techniques), répondant aux enjeux de concertation du SAGE, et l'ajuster en répondant aux objectifs spécifiques de la CLE : ateliers de réflexion, séances vidéo, questionnaires....
- Organiser l'animation nécessaire validée par la CLE, afin de favoriser la concertation à l'intérieur et à l'extérieur de la CLE : réunions techniques spécifiques, visioconférences, commissions géographiques et/ou thématiques, entretiens, enquêtes, séminaires...
- Développer les relations et la communication avec les institutions et les acteurs situés dans et au delà du territoire du SAGE : bassins versants amont (Espagne), ou affluents (Ariège, Tarn, Gers, Lot...).
- Contribuer à la formation des membres de la CLE en leur apportant les fondamentaux nécessaires sur la gestion de l'eau (information, séminaires,...)

- Sensibiliser à la gestion globale et concertée de l'eau l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels et des parties prenantes concernés par l'eau du territoire et donc par la mise en œuvre du SAGE.
- Développer et animer des outils de travail adaptés au territoire : plateforme internet d'échange des données et des connaissances, site internet dédié,...

➤ Prévoir et organiser la mise en œuvre du SAGE

Cela consiste notamment à :

- Organiser le tableau de bord de suivi des actions du SAGE,
- Identifier les actions prioritaires, leur coût prévisionnel et les maîtres d'ouvrages potentiels.

1.1.2 - Mettre en place un accompagnement administratif de la CLE

- Assurer le soutien matériel et logistique de la CLE et de l'équipe d'animation :
 - fournir pendant toute la période d'élaboration du SAGE une adresse (siège du SMEAG par exemple) pour tous les courriers destinés à la CLE
 - mettre à disposition les moyens matériels nécessaires à l'élaboration du SAGE : des locaux, des bureaux et leurs équipements (mobilier, téléphones, ordinateurs et tous autres équipements et fournitures), des véhicules de service...
- Assurer la mise à disposition de personnel technique et administratif, regroupés sous le terme d'équipe d'animation, en étroite relation avec le président de la CLE.
 - Mobiliser les compétences et les connaissances spécifiques en interne
 - Concevoir et rédiger les documents pour la CLE et ses instances : courrier, dossier de séance, diaporama, vidéos, site internet, documents de communication...
 - Elaborer et mettre à jour les fichiers « adresse » pour la correspondance adressée aux membres de la CLE, et aux différents acteurs du territoire.
- Assurer un suivi juridique du contexte d'élaboration des SAGE, au niveau national (voire européen).
- Etablir pour le compte de la CLE un bilan annuel, technique et financier des actions menées dans le cadre du SAGE, au regard du programme de travail envisagé.
- Evaluer les démarches engagées dans le cadre du SAGE.

1.2- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études du SAGE

La structure porteuse assure la maîtrise d'ouvrage des études décidées par délibération de la CLE, ce qui signifie :

- assurer l'ingénierie financière (budget), solliciter et percevoir les subventions des partenaires publics et des organismes associatifs ou professionnels,

- lancer, suivre et procéder au règlement des marchés,
- procéder aux actes budgétaires nécessaires à l'élaboration du SAGE conformément aux décisions de la CLE,
- Assurer le pilotage ou la réalisation, et le suivi des études menées pour le compte de la CLE,
- mettre en place et animer un comité de suivi de ces études dont la composition sera proposée par la CLE.
- Restituer et valoriser les résultats des études engagées auprès de la CLE et des parties prenantes.

1.3- Organiser et développer la « communication » sur le SAGE

- Etablir un plan de communication spécifique au SAGE et adapté au territoire afin de faire connaître largement le SAGE, ses enjeux, son avancement, ses règles.

Cela consiste notamment à :

- Identifier les étapes clefs nécessitant une communication spécifique, ainsi que les cibles visées (acteurs du territoire ou extérieurs, membres de la CLE ou non, niveau local, national....)
- Définir les supports de communication les mieux adaptés au projet : site internet dédié, lettre du SAGE (papier, numérique...), charte graphique, logo du SAGE...

- Développer les réseaux de communication pour le SAGE

Cela consiste notamment à :

- Etendre l'information et la communication auprès des différents acteurs du territoire du SAGE, mais aussi au sein des réseaux d'acteurs du bassin, nationaux et européens.
- Valoriser la connaissance capitalisée auprès des différents réseaux d'acteurs à travers l'organisation d'un « observatoire » Garonne, en veillant à l'articulation des observatoires existant, au niveau régional et départemental.
- Participer et faire participer les élus ou acteurs référents du territoire SAGE, aux différents réseaux SAGE et conférences locales, nationales, ou européennes.

II – Description des compétences à mobiliser

Pour accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE, le SMEAG devra mobiliser :

- Une capacité,

- **à recenser les connaissances existantes**, en dresser une hiérarchisation et une analyse répondant aux interrogations pressenties par la CLE, notamment pour l'étape « Etat des lieux – diagnostic », qui nécessite la compilation et les traitements de données, ainsi que la mobilisation de compétences et outils spécifiques. L'adéquation de cette analyse au regard de interrogations de la CLE relève de l'animation proprement dit et de la responsabilité de la structure porteuse (cf. infra).
- **à modéliser et simuler l'impact** des actions pressenties pour l'élaboration du plan d'action, à partir des connaissances organisées dans l'étape « Etat des lieux ».
- **d'écoute et une disponibilité** auprès des membres de la CLE et des acteurs du territoire pour recueillir leurs attentes, leurs contributions (informations et d'expertises), permettant globalement d'assurer un aller-retour permanent entre l'équipe qui traite techniquement les informations (cf. supra) et les membres de la CLE. Cette disponibilité concerne également les territoires adjacents (affluents et amont : val d'Aran) pour garantir la cohérence des démarches.

➤ Une connaissance globale du territoire et de son fonctionnement pour :

- apporter les éléments d'information nécessaires aux membres de la CLE pour apprécier leur communauté d'enjeux et de découvrir les territoires voisins,
- assurer l'approche transversale des thématiques, qui conditionne la cohérence et la pertinence des actions à mener.

Les compétences à mobiliser sont donc de 2 types :

- **Compétences spécifiques** : traitement de données, simulation et modélisation, organisation de l'information partagée (plateforme), expertises (en matière de droit, d'évaluation, de techniques et technologies d'échanges)
- **Compétences généralistes** : mise en réseau des acteurs, recueil et analyse de perceptions, maintien sur 3 ans de la dynamique, connaissances techniques (hydraulique, hydrobiologie, hydrologie, aménagement, ...) et juridiques, mise en relief (car souvent négligées) des interfaces thématiques et géographiques, identification des leviers d'actions, suivi rapproché des prestataires pour certifier l'adéquation des livrables aux attendus.

Leur mobilisation se fera en régie et avec l'appui de prestataires. Ces derniers seront sollicités sur les compétences spécifiques.